

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 729 accordant un permission à Oman Bachir

n° 729

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1949

Date de publication
4 juillet 1949

Date du numéro
30 septembre 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur Vu l'ordonnance organique du 15 septembre 1944 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1944

Vu l'arrêté n° 117 en date du 15 février 1947 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel des cadres locaux autochtones de la Côte française des Somalis

Vu la demande de permission en date du 15 juin 1949 formulée par Osman Bachir, opérateur-radio, 17° échelon, à la station côtière

Vu l'avis favorable du chef du service des P.T.T

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1, — Une permission d'absence de trois semaines, à solde entière, pour en jouir à Djibouti, est accordée à Osman Bachir, opérateur-radio, 17° échelon, en service à la station côtière, Art 2. — La présente décision, qui aura effet pour compter du 11 juillet 1949, sera enregistrée, publiée et communiquée par le service des P.T.T. besoin sera,

pour le gouverneur et par le délégué général.

CHAMBOREDON